



## CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ :

VOLUME TURBINÉ DÉTERMINÉ D'APRÈS MESURE

OUI  NON

Renseignez le volume turbiné uniquement si l'installation est équipée d'un dispositif de mesure des volumes turbinés. Sinon renseignez la production électrique brute annuelle en KWh/an

VOLUME TURBINÉ en millions de m<sup>3</sup>/an

,

PRODUCTION ÉLECTRIQUE BRUTE en KWh/an

HAUTEUR TOTALE DE CHUTE en mètres  
(figurant dans le titre administratif)

,

RENDEMENT GLOBAL DE L'INSTALLATION

0,

Si vous indiquez une valeur supérieure à 0,75 vous devez joindre à votre déclaration les éléments justificatifs conformément à l'arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

INSTALLATION FONCTIONNANT AU FIL DE L'EAU

OUI  NON

Voir définitions dans la notice explicative

## OBSERVATIONS

## PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom \_\_\_\_\_

Téléphone

Fonction \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom \_\_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Téléphone  Courriel \_\_\_\_\_

SIGNATURE